



PROCES VERBAL
Conseil Municipal de WAILLY
le 20 novembre 2017

Régulièrement convoqué pour ce lundi 20 novembre 2017 à 20 h 15, le Conseil Municipal s'est réuni en la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Michaël AUDEGOND.

Présents : Mmes Colette NOURRY - Dominique LEFEBVRE - Gaëtane DELATTRE - Nicole SAVARY - Sylvie BLONDEL, et,
MM Michaël AUDEGOND - Francis DALONGEVILLE - Denis VIGNERON - Henri MACE - Jean-Marie ZIEBA - Paul MERCIER.

Absente excusée : Mmes Julie DALONGEVILLE

Absents non excusés : Mme Valérie BRENNEVAL - MM Alain BOURDREL et Daniel HERMANT.

Pouvoir : Mme DALONGEVILLE à M. ZIEBA.

12 votants

Il est 20 h 17, le quorum requis est atteint.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil présents ainsi que les habitants qui assistent à cette séance malgré les premiers frimas de l'hiver qui s'annoncent.

Il continue en précisant que « *c'est un Conseil Municipal un peu particulier car nous savons tous que nous avons malheureusement perdu le 02 novembre dernier l'un de nos amis et Conseiller en la personne de Jean-Marie NOIRET; aussi, je vous propose de nous lever et de respecter une minute de silence à sa mémoire...* »

Puis il reprend le déroulé de l'Ordre du Jour établi : « *Comme indiqué* :

1. Installation officielle de Madame Sylvie BLONDEL au Poste de Conseillère Municipale qui va succéder à Jean-Marie NOIRET.

« Ceci, comme le prévoit l'Article L. 270 du Code Electoral et au nom du Conseil Municipal, je souhaite la bienvenue à Madame Sylvie BLONDEL même si les circonstances ne sont pas des plus agréables. »

Sylvie BLONDEL : *« Je vous en remercie, je voudrai préciser que certes je succède au sein du Conseil à Jean-Marie NOIRET, mais je souhaite également lui succéder au sein de la Commission Travaux et si cela m'est autorisé, je souhaite également intégrer la Commission Finances. »*

Monsieur le Maire : *« Répond, qu'il n'y a aucun souci pour répondre favorablement à ces demandes »*

Les membres des deux Commissions présents, acceptent bien volontiers et lui souhaitent la bienvenue.

2. Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur le Maire sollicite Nicole SAVARY pour être le Secrétaire de séance.

Cette dernière l'accepte volontiers.

Accepté à l'unanimité.

3. Approbation du Procès-Verbal de la dernière réunion en date du 30 juin 2017.

Monsieur le Maire : *« Ce PV concerne un Conseil, vous vous en souvenez certainement, dont la date et l'objet avaient été ordonnés dans l'urgence par la Préfecture, il concernait essentiellement l'élection des élus pouvant voter aux Sénatoriales.*

Avez-vous des remarques ou des modifications à apporter à ce PV ?»

Paul MERCIER intervient : *« Dans ce PV vous me faites dire des choses sans les écrire... »*

Monsieur le Maire : *« Peux-tu s'il te plaît, être plus précis »*

Paul MERCIER : *« Sur la page 2, en ce qui concerne l'approbation du PV du mois d'avril, vous reprenez ma demande sans préciser la phrase demandée, les habitants s'ils lisent ça, ils ne vont pas comprendre. »*

Monsieur le Maire : *« Peux-tu me redonner la phrase manquante ? »*

Paul MERCIER : *« qu'il y a deux moyens d'équilibrer les comptes :*

- Soit en augmentant les impôts,*
- Soit en réduisant les dépenses c'est-à-dire en faisant des économies. »*

Monsieur le Maire : « *Pas de soucis, cela sera ajouté. D'autres demandes ?* »

Le Procès-Verbal du 30 juin 2017 est approuvé à l'unanimité.

Paul MERCIER fait une remarque : « *Je me rends compte que nous ne signons plus les PV* ».

Jean-Marie ZIEBA répond « *que tous les PV sont à votre disposition en bas, et qu'ils peuvent être signés lors de l'un de vos passages.* »

Monsieur le Maire : « *Je devais justement vous le rappeler aujourd'hui* ».

4. Inscription des questions diverses.

Monsieur le Maire précise : « *Si vous êtes d'accord, comme il est prévu plusieurs « Informations Diverses au point 19, nous aborderons alors les questions diverses.*

Nous allons maintenant dérouler les différentes Délibérations dont un grand nombre d'entre elles sont plutôt techniques ».

5. Délibération 2017-022 : Accord du Conseil Municipal permettant aux employés sous contrat de faire des heures supplémentaires à la demande soit du Maire ou soit de l'Adjoint en charge de la Gestion du Personnel.

Monsieur le Maire précise que « *Nous ne parlons que des personnes sous contrats et non des agents titulaires.*

Il s'agit donc clairement des trois personnes en Contrats d'Aide à l'Emploi (CAE), et pour être encore plus précis, cela concerne surtout les deux jeunes femmes travaillant à la Cantine-Garderie.

Comme vous le savez s'il y a une ou des absences pour tout motif possible d'agents titulaires exerçant à l'école, notre Commune conserve l'obligation d'assurer un service minimum ; et le seul moyen d'assurer ce service minimum c'est de demander à nos CAE d'être présents en lieu et place des Titulaires.

Ou encore, si 25% des enseignantes ne sont pas à leur poste (exemple ; nous avons 4 classes, si une enseignante est en grève, la Commune a l'obligation d'assurer ce service minimum en prenant en charge la classe par tout moyen en l'occurrence par nos CAE , et c'est déjà arrivé ; de plus, nos territoriaux peuvent être en grève en même temps...).

Les emplois du temps de nos Contrats Aidés se trouvent alors allongés et des heures supplémentaires leur sont redevables. »

Nous devons donc nous donner plus de souplesse grâce à cette Délibération, mais il n'est pas question d'utiliser cette possibilité pour plus que de raison ».

Paul MERCIER demande le nombre de Contrats Aidés à ce jour.

Monsieur le Maire répond : « *Il y en a trois : deux à l'Ecole et un aux Services Techniques, mais j'ajoute qu'il n'y a pas encore d'obligation de service minimum au niveau des Services Techniques* ».

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Délibération 2017-023 : Mise en conformité avec les Communes adhérentes au Centre de Loisirs des Vals du Sud : Accord du Conseil Municipal pour augmenter la rémunération journalière des animateurs de l'ALSHI (Accueil Loisirs Sans Hébergement Intercommunal).

Monsieur le Maire reprend les explications de ce point.

« *Souvenez-vous, lorsque nous avons décidé la mise en place d'un ALSHI, nous avons décidé d'un barème de rémunérations applicables aux animateurs lequel était basé sur ceux mis en place dans notre Commune il y a plusieurs années.*

Lors du démarrage du Centre en juillet 2017, nous nous sommes rendu compte que les barèmes appliqués n'étaient plus d'actualité.

Les Centre de Loisirs d'ARRAS et de ses Communes limitrophes ainsi que ceux de la Communauté de Communes « des Campagnes de l'Artois » appliquent des tarifs supérieurs aux nôtres mais identiques entre eux à quelques euros près.

Il est impératif de conserver voire pérenniser nos équipes d'animateurs d'autant que nous avons eu de grandes difficultés à recruter ; une mise à niveau des rémunérations s'avère alors indispensable.

En comité de pilotage de l'ALSHI la semaine dernière, les 5 autres Maires des Communes adhérentes ont également exprimé le souhait de voir évoluer à la hausse les rémunérations accordées aux animateurs.

Pour ce faire, ils ont mandaté le Conseil Municipal de WAILLY pour valider les augmentations nécessaires.

Ce qui vous est proposé, c'est un ajustement au réel appliqué chez nos voisins :

Soit - 55 € bruts/jour pour un animateur titulaire du BAFA complet,

- 43 € pour un stagiaire BAFA,*
- 35 € pour un aide-animateur,*
- 81,14 € pour un Directeur-Adjoint.*
- 108,40 € pour un Directeur,*

Pour vous donner un ordre d'idée, nous étions en 2016 et 2017 à 43 € pour un BAFA complet.

Il faut aussi saluer l'engagement des jeunes encadrants de notre ALSHI qui n'ont pas regardé leurs heures et qui ont fait un travail remarquable et remarqué.

Ai-je été clair sur cette proposition de Délibération ; avez-vous des questions ? Sachant qu'il nous semble cohérent vis-à-vis des jeunes animateurs d'abord puis des Communes ayant un ALSH ensuite, d'avoir une rémunération identique. »

Francis DALONGEVILLE demande « *qui était Directeur du Centre ?* »

Monsieur le Maire répond : « *Matthias DUBREUCQ. Il avait été le Directeur-Adjoint sur RIVIERE en Juillet ; puis il a été le Directeur des Centres : de FICHEUX en Août, et de RANSART en Octobre.* »

Denis VIGNERON précise « *qu'en juillet la Directrice était encore Madame Sandrine LEGRAND.* »

Francis DALONGEVILLE prend note et demande si Mme LEGRAND a démissionné ?

Denis VIGNERON lui répond « *que c'est simplement une volonté de sa part, pour des raisons purement personnelles.* »

Monsieur le Maire précise que « *Mme LEGRAND avait souhaité se retirer aussi parce qu'elle était arrivée à un âge où elle souhaitait avoir d'autres activités.* »

La Délibération est adoptée à la majorité absolue par 10 voix pour et 2 contre.

7. Délibération 2017-024 : Pour les Fêtes de fin d'année, offre d'un bon d'achat de 50 € à chaque salarié de la Commune en activité au 31.12.2017.

Monsieur le Maire annonce que « *ces bons d'achats sont offerts aux salariés présents au 31.12.2017 et se font en direction de tous les salariés sans exception à savoir : bien entendu, nos 5 agents titulaires mais aussi les 3 contrats aidés et nos 2 TAP. Donc 10 personnes au total.*

La même proposition vous a été faite et acceptée l'année dernière. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Délibération 2017-025 : Encaissement par émission d'un Titre de Recette de la vente des billets d'entrée de cirque à 14 €/entrée par les 44 adultes participants inscrits, soit 616 €.

Monsieur le Maire demande à Colette NOURRY si elle a des précisions à apporter

Colette NOURRY précise que « *les 44 participants inscrits correspondent à 29 parents et 15 aînés* ».

Monsieur le Maire reprend pour dire que « *ce spectacle s'est déroulé samedi 18 novembre et que les retours de la part des parents, des enfants et des aînés étaient très positifs. Ils ont tous passé une excellente après-midi au cirque avec un beau spectacle.* »

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Délibération 2017-026 : Encaissement par émission d'un Titre de Recette de la somme reçue par les gens du voyage en juin 2017 au profit du CASM (Comité d'Action Sociale Municipal).

Monsieur le Maire précise que « nous avons délibéré sur ce point le 30 juin 2017, mais sans préciser qu'il s'agissait d'espèces devant faire l'objet d'un Titre de Recette.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de vous positionner sur ces précisions ».

Il est à noter aussi que sur avis et conseils des médiateurs de la Communauté Urbaine sur l'implantation des gens du voyage sur notre terrain de foot en août dernier, nous avons refusé d'encaisser le moindre « dédommagement » proposé par les gens du voyage quel qu'aurait pu être le montant, et ce malgré leur forte insistance. Ce dédommagement devenant pour ces personnes un accord tacite d'installations sur notre terrain.

Accord que ces personnes se donnent les uns aux autres, de clan à clan etc..., cela deviendrait à leurs yeux une Convention d'utilisation du domaine public.

Le refus du moindre euro, et les travaux exécutés pour « empêcher » l'accès au terrain, prouvent notre volonté d'un refus d'installation sur le territoire waillysien. »

Paul MERCIER intervient pour demander si « tous les chèques versés à l'ordre du CASM doivent faire l'objet d'une Délibération et j'en veux pour exemple au chèque versé mensuellement par Monsieur NOURRY pour son camion, ou encore à celui de la Pizzeria... »

Monsieur le Maire rappelle « qu'en ce qui concerne le CCAS ce n'était pas une obligation, il en est différemment pour les comptes de la Mairie auxquels sont rattachés ceux du CASM »; puis il se tourne vers la Secrétaire de Mairie et lui autorise à répondre à cette question.

Delphine LEBORGNE précise : « Pour les chèques que ce soit de NINA PIZZAS ou de Monsieur NOURRY, la Délibération n'est pas nécessaire, mais pour le cas présent des gens du voyage, il s'agit d'espèces et dans ce cas la Délibération est obligatoire pour pouvoir encaisser la somme de cent vingt euros (120 €).

Ensuite pour les chèques tout dépend du montant.

Une Délibération est nécessaire si le montant du chèque est supérieur à cinq cents euros (500€) »

Francis DALONGEVILLE demande si « La MAILLOTINE » paie sa quote-part ?

Henri MACE répond que « La MAILLOTINE » a été contactée il y a une quinzaine de jours. Le responsable n'est pas contre sur le principe car il est sollicité sur ce fait dans d'autres Communes. Nous devons reprendre contact et finaliser sa participation financière.

Pour information, le jeudi soir il y a aussi une friterie qui s'installe, l'animateur principal verse régulièrement sa participation (dernier versement 70 €). »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

10 .Délibération 2017-027 : Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal pour signer la Convention des Contrats Civiques souhaités.

Monsieur le Maire : *« Comme vous le savez depuis plusieurs mois, nous essayons de mettre en place des Contrats Civiques, mais nous avons quelques difficultés de recrutement surtout sur le profil du Contrat ayant pour mission l'Intergénérationnel.*

En effet, des jeunes gens viennent se présenter, malheureusement ils n'ont pas du tout le profil requis pour cette mission somme toute, assez particulière car en relation directe avec les personnes âgées.

Ensuite, il est difficile de retrouver un jeune qui a la capacité de s'exprimer par écrit comme pouvait l'avoir : Jérôme GERSAGUET, et aussi avoir un minimum de connaissances historiques.

Enfin nous recherchons aussi un jeune capable d'accrocher un public de jeunes gens entre 12 et 16 ans qui nous échappe pour des activités locales culturelles ou sportives.

Nous savons que des jeunes comme cela, il y en a mais il est difficile de les trouver ou de les faire venir.

Nous avons travaillé avec la MISSION LOCALE d'ARRAS, mais leurs contraintes ne sont pas les nôtres et leur cahier des charges nous semble trop lourd voire compliqué pour notre Commune, par exemple, nous aurions été obligés d'envoyer chez les personnes âgées un groupe de deux personnes en même temps, ce que j'ai immédiatement refusé, cette façon de faire ne me semble pas être une bonne entrée en matière dans une relation de confiance et d'échanges.

Nous avons eu des échanges avec trois autres structures : L'UFCV, l'AAE62 et UNICITE.

UNICITE est une structure qui gère tous les Contrats Civiques sur le territoire des Hauts de France et qui les met en place.

Il semblerait qu'UNICITE détienne un vivier de jeunes gens susceptibles de nous correspondre et de nous intéresser.

Henri MACE a eu un contact avec le responsable de cet Organisme, et nous allons nous rapprocher d'eux pour concrétiser nos attentes. ».

Francis DALONGEVILLE demande la durée du Contrat Civique.

Henri MACE répond : *« que cette durée est de 12 mois maximum ou 6 mois minimum ».*

Jean-Marie ZIEBA intervient pour préciser que *« jusqu'en 2014, il était possible d'obtenir des Contrats de 12 mois. Mais l'Etat a changé la donne et aujourd'hui la durée maximale qu'il est possible d'obtenir c'est 8 mois. ».*

Henri MACE reprend et ajoute *« qu'il est de toutes façons prévu de recevoir UNICITE et que nous aurons alors le renseignement à la source. »*

Monsieur le Maire : « *Il est évident que ce point concernant les durées n'est qu'un détail, que l'objectif final est double : pour le jeune c'est un pied à l'étrier dans le monde du travail et pour la Collectivité Territoriale une mission à accomplir dans l'intérêt des habitants..* »

Jean-Marie ZIEBA précise « *Que l'intérêt de faire appel à ces organismes extérieurs réside dans l'utilisation de leurs agréments pour telle ou telle mission : l'Intergénérationnel, les jeunes, l'Histoire, la culture ...*

Certes, Monsieur le Maire nous avait obtenu en 2015, un agrément concernant la Mémoire et l'Histoire, nous n'en avons pas pour les autres missions. L'intérêt, comme je vous l'ai dit, est d'utiliser ceux des organismes extérieurs. Et pour aller plus loin, nous pouvons aussi ne pas nous servir de notre agrément existant et demander l'utilisation de l'agrément de l'organisme intervenant. Cela permet ainsi, d'éviter la suspicion de la DDCS qui est l'organe de surveillance des Contrats Civiques. Pour la DDCS, le fait d'utiliser un agrément et d'en demander deux autres à l'extérieur peut cacher quelque chose comme du travail dissimulé. Afin d'éviter cette suspicion, qui n'a pas lieu d'être, nous demanderons à utiliser trois agréments à l'extérieur. »

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité.

11 .Délibération 2017-028 : Désignation des membres siégeant à l'AFR communale.

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : « *La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) nous a écrit le 27 juin 2017, nous demandant de désigner 4 membres propriétaires qui siégeront à l'AFR.*

Je précise que dans le fonctionnement de l'AFR, quatre membres sont désignés par le Conseil Municipal et quatre membres sont désignés par la Chambre d'Agriculture.

Les quatre membres sortants sont : Philippe DAUCHEZ, Antoine DESSAINT, François PARENT et José PARENT.

En accord avec le Président de l'AFR et les membres, ces personnes sont sollicitées pour être reconduites dans leurs fonctions AFR pour les 6 ans à venir.

L'AFR demande donc au Conseil Municipal de désigner pour 6 ans : Messieurs Philippe DAUCHEZ - Antoine DESSAINT - François PARENT - José PARENT ».

Aucun membre du Conseil municipal ne s'y oppose et accepte les désignations.

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

12 .Délibération : Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal pour signer l'acquisition du terrain de l'Oratoire à l'angle de la Rue de Pas et de la Rue de la Mairie, couramment dénommé « la Grotte ».

Monsieur le Maire annonce que cette Délibération est mise en attente car nous sommes dans l'attente d'une réponse pour précision de la part de l'Evêché et ne l'ayant pas reçue à ce jour, nous ne pouvons pas nous prononcer.

13 .Délibération 2017-029 : Délégation accordée au Maire par le Conseil Municipal pour signer la Convention des « Eglises ouvertes » liée au Chemin de la Mémoire.

Monsieur le Maire continue le déroulé de l'ordre du jour en expliquant ce point :

« En compagnie de Christian CAPPON, nous avons rencontré le Président de Office du Tourisme (ODT) pour découvrir le nouvel Office du Tourisme qui est désormais Communautaire et non plus communal (ARRAS).

Le Président de l'ODT a eu connaissance du travail de Mémoire qui a été fait sur WAILLY et tenait aussi à nous rencontrer. Il souhaitait aussi discuter avec nous sur le cheminement piéton élaboré par la CUA.

La Communauté Urbaine souhaite développer le volet touristique sur le territoire.

Pour être précis, nous avons aujourd'hui un tourisme d'affaires, un tourisme patrimonial et un tourisme sportif. Ce dernier est lié aux randonnées pédestres ou cyclistes à travers notre territoire sur des chemins créés par le Conseil Départemental, la CUA ou les Communes.

Il y a énormément de chemins de balades ou de randonnées, mais à ce jour rien n'est réellement identifié ou répertorié.

Au sein de la CUA, je fais partie d'un groupe de travail qui tente d'élaborer un schéma d'actions pour promouvoir ce type de tourisme avec la volonté affichée de définir des connexions entre les parcours de randonnées (d'abord à l'ouest d'ARRAS), d'autant que l'Association « WAILLY au Fil du Temps » souhaite également mettre en place un chemin de mémoire autour de la bataille du moulin de FICHEUX qui viendrait se connecter à celui qui va d'ARRAS à RIVIERE en passant par WAILLY.

Pour ce qui est des « Eglises ouvertes » : A la base c'est un dispositif belge, aussi, l'évêché d'ARRAS a répondu et adhéré. Sur ARRAS il y a trois églises répertoriées (St Jean Baptiste, Notre Dame de l'Assomption et St Vaast), et celle de RIVIERE au Sud.

Certes il y a quelques modestes obligations, mais il y a surtout un plus grand nombre d'avantages.

- La première obligation est d'ouvrir l'Eglise aux visites sur des créneaux identifiés inscrits sur la page Internet.*
- La deuxième est de faire une plaquette de présentation et cela n'a rien d'exceptionnel, laquelle est bien sûr intégrée à la page Internet existante.*

Voilà donc pour les obligations ; maintenant sur la partie des avantages :

- Nous serions en cohérence sur le chemin de randonnée entre RIVIERE et WAILLY.*
- Il y aura une visibilité du patrimoine pour les touristes. Même si notre Eglise n'a pas une valeur patrimoniale forte en termes d'architecture car le béton est omniprésent dans sa reconstruction.*

- *Par contre, elle a une valeur patrimoniale en termes de mobilier qui est « Art Déco » et cette partie est très souvent oubliée mais connue et reconnue par les spécialistes.*
- *Nous pouvons encore agrémenter cela par des expositions concernant les batailles ayant eu lieu sur notre secteur etc...*

Cette Convention nous donnerait accès à l'inscription de la Commune aux journées du patrimoine, elle engloberait la diffusion du futur chemin de Mémoire waillysien.

Pour ce faire, une plaque doit être apposée sur le mur de l'Eglise la désignant comme point de passage des « Eglises ouvertes », qui pourrait aussi rappeler l'épisode du 4ème Régiment de Zouaves Tirailleurs Tunisiens, et celui du capitaine Emmanuel MAFFRE de BAUGE lequel a sa propre plaque à l'intérieur de l'Eglise.

Cela nous permettrait aussi d'obtenir des aides financières pour la partie historique de notre secteur.

Forcément tout cela a un coût : la première année il en coûtera 200€ qui correspondent approximativement au prix de la plaque qui sera apposée à l'Eglise.

Puis, pour les années suivantes le prix sera de 100€ par an d'adhésion à l'Association.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui : par la Convention qui sera signée, c'est de pouvoir accéder à toute cette partie mémoire et patrimoniale. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

14 .Délibération 2017-030 : Maintien des abattements sur la Taxe d'Habitation.

Monsieur le Maire garde la main et continue :

« Ceci est surtout un point technique que je dois vous expliquer afin d'éviter toute ambiguïté sur cette Taxe.

Tout le monde a entendu parler des volontés du Gouvernement qui sont de mettre en place une exonération de la Taxe d'Habitation touchant favorablement 80% des français.

Les textes sont en cours d'élaboration, il faut donc s'attendre à une application prochaine.

Concernant cette Taxe, il y a deux abattements différents :

- *Un abattement général,*
- *Un abattement qui concerne le nombre d'enfants*

Ces deux abattements venant minorer la taxe prélevée par l'Etat.

L'année dernière dans la perspective de cette Loi, certaines Communes et pas des moindres, ont délibéré pour supprimer ces abattements afin d'engranger le maximum de recettes avec une assiette fiscale la plus large possible ; sachant que le Gouvernement s'est engagé à reverser aux Communes la perte financière à l'euro près.

Mais c'était sans compter sur la future Loi de Finances qui prévoit de neutraliser les abattements.

Aussi, si tous les français concernés par cette procédure ne paieront plus de taxe, les habitants de ces Communes qui ont délibéré continueront, eux, à être taxés.

Je m'explique :

Ceux qui ne devraient plus payer, paieront encore par le jeu des abattements : général et enfants qui resteront inscrits donc payables, et ceux qui ont de gros revenus et qui devraient continuer à payer, paieront encore plus (exemple pour un salaire de 4.000€/mois, la taxe en plus sera de 75€ par personne présente au foyer fiscal).

Notre volonté affichée est donc d'éviter à nos administrés de payer encore ou plus, en maintenant l'existence des abattements. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

15 .Délibération 2017-031 : Modification budgétaire (écriture à la ligne 004) : Participation de la Commune à un Investissement pour le RAM (Réseau d'Assistance Maternelle) : achat d'un véhicule électrique.

Monsieur le Maire précise que ce point est encore une Délibération technique.

« Souvenez-vous, l'année dernière nous avons délibéré sur l'augmentation du nombre de Communes adhérentes et participantes.

L'augmentation du nombre de Communes permet de faire baisser le coût financier d'intervention de chacune d'elles.

Aussi, pour servir tout le monde correctement, et éviter de solliciter la Commune d'ACHICOURT qui prêtait un véhicule aujourd'hui hors service, la volonté du RAM était d'acquérir un véhicule qui plus est : électrique.

Pour cette acquisition, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) avait annoncé une participation financière de 80%, avant de se rétracter sur ce chiffre et de le revoir à la baisse.

Le véhicule électrique a toutefois été acheté.

Le RAM a dû attendre de connaître la participation réelle de la CAF avant de répartir la somme restant due entre les Communes membres.

Paul MERCIER intervient et demande *« S'agit-il du véhicule électrique dont nous avons parlé l'année dernière ou d'un second véhicule ? Et si c'est le même véhicule, c'est seulement un an après qu'ils nous demandent de participer ? »*

Monsieur le Maire répond *« qu'il s'agit bien du même et unique véhicule. Ensuite, comme je viens de le dire il a fallu au RAM, attendre que la CAF exécute sa participation financière.*

Notre participation a donc été définie et aujourd'hui nous devons délibérer pour appliquer notre quote-part financière qui est de 664,46 € tout en précisant à la Trésorerie le type d'Investissement réalisé et au profit de qui. »

La Délibération est adoptée à l'unanimité.

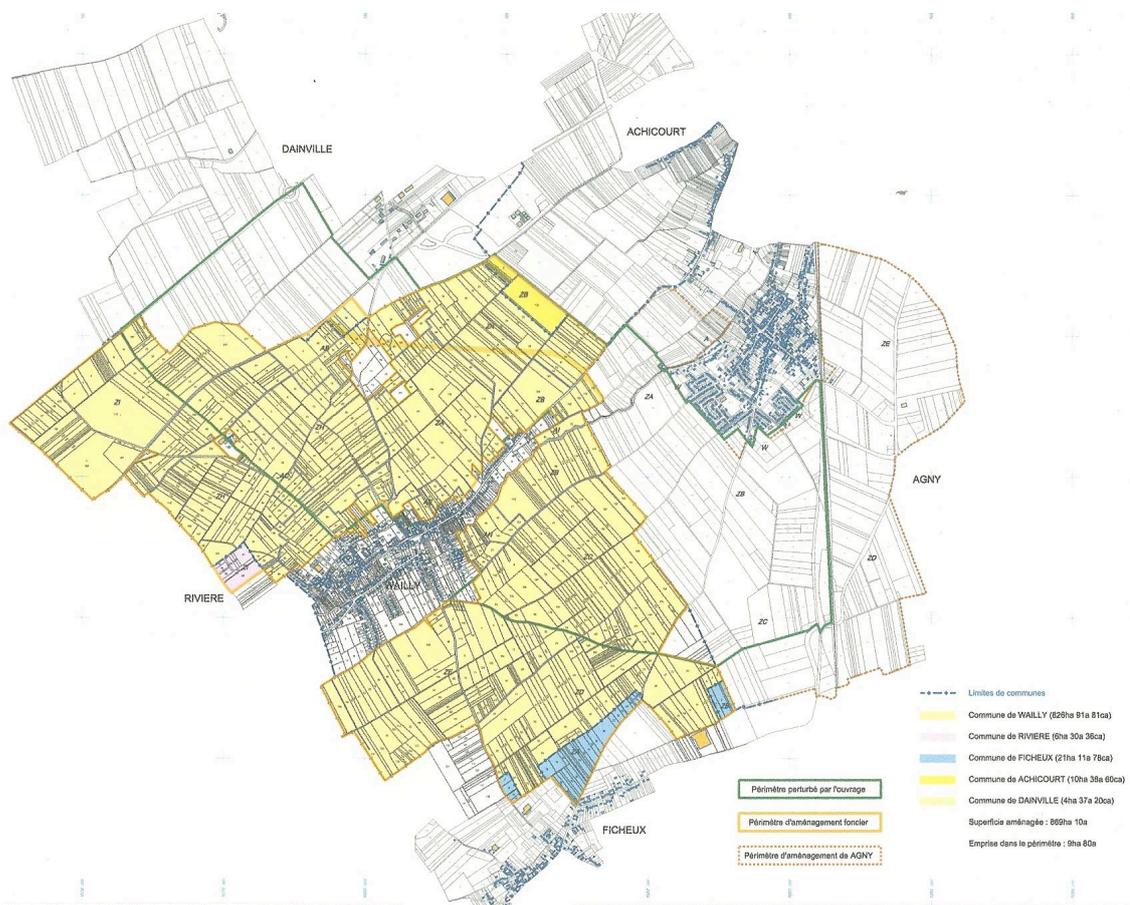
Il est à noter qu'aux dires du Conseil Départemental : « les parcelles ZD 139 à 146 et ZD 150 situées au lieu-dit « Le Chemin de St Paul » sur la Commune de WAILLY sont reprises sur les périmètres d'aménagement de WAILLY et d'AGNY.

Au 30.06.2017, la Commission d'AGNY souhaite conserver le secteur pour s'appuyer sur des limites naturelles et permettre l'aménagement avec les parcelles ZC en continuité sur AGNY, ou arrêtera son périmètre sur la limite communale si la Commission de WAILLY souhaite reprendre le triangle dans son aménagement. La Commission décide d'exclure les parcelles ZD 139 à 146 et la parcelle ZD 150 de son périmètre pour que le secteur puisse être conservé et aménagé avec le périmètre d'AGNY et ainsi maintenir la cohérence parcellaire. ».

L'objet de cette déclaration est présenté à l'écran.

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité sans apport de modifications.

Délibération 2017-032-b : Périmètre de WAILLY :



Monsieur le Maire présente :

- Le plan du périmètre pour la validation des limites de WAILLY,
- Le plan de prescriptions de l'étude d'aménagement,
- Un compte-rendu du PV de la CCAF du 07 octobre 2016 et,
- Les propositions définitives retenues dans celui du 30 juin 2017 qui reprennent les finalités de l'Aménagement Foncier ainsi que les prescriptions retenues pour chacune des propositions faites par le bureau d'étude ;

Il précise que si WAILLY les juge insuffisantes, du point de vue hydraulique ou paysager, notre Commune par son Conseil Municipal, elle peut faire ses remarques et ses propositions complémentaires.

Francis DALONGEVILLE intervient et précise que « *Il va y avoir la création de haies, il va donc falloir envisager de discuter sur l'entretien de ces haies* ».

Monsieur le Maire répond : « *Certes, cela sera un point à aborder ; cependant, je peux déjà répondre partiellement à cette demande.*

La biomasse et la méthanisation vont se développer car les Hauts de France se sont engagés dans ce dispositif et le fait de couper les haies pour l'entretien de celles-ci pourra devenir source de revenus complémentaires.

Mais nous y reviendrons. »

Cette Délibération est adoptée à l'unanimité sans apport de modifications.

17 .Information : Bilan de l'ALSHI 2017 :

Avant tout Monsieur le Maire explique que le Logo : ALSHI des VALS du Sud : le A de ALSHI est la carte des territoires des 6 Communes participantes, les lignes brisées sont le Crinchon et le Cojeul et le V de Vals n'est autre que la première carte retournée. Puis il s'appuie sur la projection d'un Power-Point.

(La version papier sera annexée à ce Procès-Verbal, le fichier informatique correspondant sera également mis en annexe du PV informatique).

18 .Information : Point sur les travaux de voirie :

Monsieur le Maire donne la parole à Francis DALONGEVILLE.

Francis DALONGEVILLE : « *Je pense que vous avez pu vous rendre compte que les travaux d'effacement des réseaux arrivent à leur terme. Certes il existe encore quelques travaux de finition des fils sur la Place à retirer, un luminaire Rue d'Arras et la haie de charmilles à planter au-dessus des rondins du dépose-minute, des potelets sur le trottoir opposé à celui de l'école mais la quasi-totalité du projet est réalisé.*

Un Arrêté Municipal a été pris lors de la mise en fonction des feux tricolores de l'école (lesquels avaient été programmés le 08 novembre mais mis en fonction aujourd'hui), et fixe la durée du stationnement sur le dépose-minute à 10mn maximum. »

En collaboration avec les Services de la Communauté Urbaine d'ARRAS, la réception des travaux est prévue à fin décembre 2017 avec RAMERY, DELAMBRE et ENEDIS.

Le coût final de ces travaux sera arrêté à ce moment-là, sachant qu'à la charge de la Commune resteront : l'enrobé et les parkings réservés aux enseignantes, le soutènement de rondins de bois avec la plantation de la haie de charmilles, l'enrobé avec son aménagement du côté des entrées et sorties de l'école, cette charge représente un coût financier de 34.000 € TTC.

A noter que les feux tricolores représentent un coût de 29.500 € TTC à la charge de la CUA. Les enrobés des trottoirs représentent un coût de 128.345 € TTC à la charge de la CUA».

Monsieur le Maire demande « si le Conseil Départemental a prévu de refaire la bande blanche dans le virage du Centre Bourg car certains véhicules coupent dangereusement ce virage ».

Francis DALONGEVILLE : « Le gravillonnage est reporté à l'année prochaine, donc le marquage sera fait bien après ».

Jean-Marie ZIEBA intervient « Je voudrai remercier et je pense que les membres présents vont s'associer à ces remerciements; donc je voudrai remercier les membres de la Commission Travaux pour leur présence lors de tous ces travaux plutôt complexes : enfouissement, changement des éclairages, et les enrobés des trottoirs.

Vous (Francis et Paul) avez assumé vos fonctions par votre présence constante tout au long des travaux.

Nous savons tous que la compétence voirie a été transférée à la CUA, que celle-ci n'est pas une nébuleuse qui s'est concrétisée un jour d'orage, elle n'a d'existence que par le regroupement des 46 Communes qui la composent aujourd'hui, que les responsables-voiries de la CUA n'ont donc pas la possibilité d'être continuellement présents sur WAILLY, nous ne sommes pas la seule Commune à faire des travaux, donc votre présence à toi Francis et à toi Paul a été essentielle. Je tenais à le souligner aujourd'hui à ce Conseil ».

Francis DALONGEVILLE rappelle « qu'il y a eu quelques soucis de démarrage avec la Sté RAMERY par le départ d'un conducteur de travaux lequel a été remplacé, malheureusement, l'arrivant ne connaissait pas le dossier et les retards se sont accumulés. Ensuite il faut souligner qu'il y a beaucoup de sous-traitants qui interviennent et qui n'ont pas facilité l'avancée normale des travaux.».

Monsieur le Maire précise que « s'il ne faut pas commencer par dire des choses qui fâchent, à un moment donné il faut quand même les dire et le jour de la réception des travaux, je serai présent et je dirai aux Entreprises ce que je pense de tout cela et surtout à ENEDIS avec ses différents discours durant les vacances d'été. Surtout du retard dans l'exécution des travaux et j'en reviens à ENEDIS qui devait tout terminer pour la rentrée scolaire du 04 septembre et qui n'a terminé sa prestation que le 20 novembre !

Aussi je m'associe à l'intervention de Jean-Marie.»

Henri MACE : «Au-delà des chiffres et des soucis rencontrés, moi qui passe quand même beaucoup de temps sur la place de notre Centre-Bourg, je peux dire qu'au fil des mois j'ai vu cet environnement se transformer et aujourd'hui je trouve et je suis fier de notre Centre-Bourg. En effet, il est joli et agréable et c'est tout à l'honneur du village. »

Monsieur le Maire ajoute : « Et ce que l'on nous dit ».

19 .Information : Personnel sous contrat aidé :

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA : *« Je vais être très rapide. Souvenez-vous, fin août de cette année, le Gouvernement a suspendu tous les contrats aidés. Et vous avez pu constater à nouveau la présence des deux jeunes femmes à l'école et du jeune homme pour la partie technique. En effet, le Gouvernement par l'intermédiaire de la cellule préfectorale nous a permis de renouveler pour un an ces trois CAE. ».*

Monsieur le Maire tient à compléter en disant que *« La Commission Finances a eu quelques sueurs froides avec ces trois contrats suspendus surtout lors de la rentrée scolaire de septembre, et qu'il a fallu un regard plutôt bienveillant de la part des Pouvoirs Publics pour que le Département du Pas de Calais obtiennent ses renouvellements de contrats.*

Aussi, vous avez dû entendre notre Président de la République qui a annoncé clairement la fin de ces Contrats Aidés pour fin 2018.

Nous devons alors trouver une nouvelle solution à notre fonctionnement surtout à l'école avec 50 à 60.000€ supplémentaires en charges de personnel ».

20 .Informations diverses :

Monsieur le Maire commence : *« WAILLY au Fil du Temps et son chemin de mémoire :*

A la suite du travail concernant l'inauguration de la stèle, et tout ce qui touche le mémoriel historique local, cette association souhaite mettre en place un chemin de mémoire qui sera Intercommunal entre WAILLY, FICHEUX, BLAIRVILLE et RIVIERE. Il y aura donc un certain nombre de panneaux qui seront apposés tout au long du parcours expliquant les points importants des lieux durant la bataille du 25 septembre 1915.

Le premier panneau sera planté cette année car WAILLY au Fil du Temps a obtenu une petite subvention du Conseil Départemental qui lui permet de démarrer en 2017 son chemin de mémoire afin de ne pas la perdre. Ce chemin représente un parcours pédestre de 8km (soit 2h30 de marche) reliant les quatre Communes que je vous ai citées. ».

Colette NOURRY souhaite apporter une information : *« je vous informe de mon désengagement dans l'élaboration du WAILLY Info ».*

Monsieur le Maire reprend *« J'ai été interpellé par des personnes qui me disent : on entre dans le village qui a un nom et on sort du village qui a un autre nom ou le contraire. Nous devons être la seule Commune de la CUA à avoir plusieurs noms.*

Cela pourrait être pris comme un point de détail, mais c'est tout, sauf un point de détail.

Il est vrai que certains disent WAILLY et d'autres WAILLY les ARRAS.

Il faut savoir que le code INSEE qui est la référence administrative applique notre code qui le 62869 auquel est attaché le nom de WAILLY.

Donc notre Commune se nomme bien WAILLY, même si le cadre au mur qui cite la Commune à la médaille militaire en 1920 cite WAILLY les ARRAS.

Il faut aussi retenir que le capitaine Emmanuel MAFFRE de BAUGE qui est cité à MARSEILLAN retient le nom de VAILLY en ARTOIS ».

Nicole SAVARY, Henri MACE et Francis DALONGEVILLE s'accordent à dire que « les ARRAS » est une précision pour beaucoup car lés ou lez veut dire proche de.

Monsieur le Maire confirme : « Notre Commune a beaucoup de noms, mais celui à retenir est simplement WAILLY. »

Jean-Marie ZIEBA « J'ai quelques informations à vous donner et je commencerai par vous parler des érables canadiens.

- *Des familles canadiennes ont acheté au CANADA des érables, et nous les ont offert pour plantation sur notre sol en souvenir d'un de leur membre de famille tombé durant la Première Guerre Mondiale.*

•
WAILLY en a reçu 8 : 3 à l'école, 1 à la Mairie, 1 aux Passemans et 3 sur le terrain de football. Ces trois derniers ont été coupés il y a plusieurs mois par un ou des individus peu scrupuleux à environ 30cm du sol, malgré cela, ils ont repris et comme ils avaient bien repoussés, ils ont été enfin recoupés cette fois au ras du sol.

Ces actes délictueux touchent la mémoire des soldats tombés au champ d'honneur et c'est un manque de respect total vis-à-vis de ces familles canadiennes.

Pour moi l'individu ou les individus qui ont coupé ces arbres portent le nom d'abruti(s) et c'est le mot le plus gentil que j'ai trouvé.

- *Je demande aussi aux habitants un peu plus de modération dans leurs propos quand ils s'adressent aux agents de la Commune.
Lorsqu'il y a de petits travaux exécutés en voirie, Monsieur le Maire ou moi-même sommes à la disposition des habitants pour répondre à leurs questions. Il est inutile d'alpaguer vivement les salariés qui sont là pour exécuter des consignes, ils ne sont pas les décideurs.*
- *Ensuite, nos agents sont comme tout le monde, lorsqu'ils travaillent en voirie ils peuvent avoir chaud surtout quand les températures sont clémentes, ils enlèvent donc leur veste fluo. Avec un sourire je dois vous dire qu'un habitant leur a vertement reproché le fait de ne pas les voir...
Il faut savoir que cet habitant est chasseur. Heureusement que tous les chasseurs ont l'obligation de porter un gilet fluo car sinon...
Je les invite d'ailleurs à affubler leurs chiens d'un gilet fluo au cas où...*
- *Pour finir avec les sujets qui fâchent, vous savez que nous avons eu une grève surprise du SMAV. Dans ce cas, je peux comprendre qu'appeler la Mairie est un automatisme mais je demande d'être moins agressif au téléphone avec notre Secrétaire de Mairie. Elle n'est pas salariée du SMAV, elle ne fait pas partie de la Direction du SMAV, et elle ne peut pas prévoir une grève surprise. Le plus simple, et cela me semble du bon sens, c'est d'appeler directement le SMAV.*

Les agents de notre Commune ne sont pas les exutoires de nos colères ! »

Francis DALONGEVILLE annonce :

- *« Concernant le colis des aînés la Commission a confectionné sur papier : 197 colis d'une valeur de 25,88€ par personne.*
- *Puis, une main courante sera positionnée le long de la pente d'accès à l'école pour permettre de nous mettre en conformité avec les PMR.*
- *Enfin, il me reste une question : je vous ai fait parvenir un devis concernant les pièges à pigeons, qu'en est-il ? »*

Jean-Marie ZIEBA répond : *« la Commission Finances n'a pas mis ce point aux oubliettes, il est toujours d'actualité. Il faut cependant savoir que la CUA a fait venir une ou cette Entreprise pour attraper des pigeons sur le site du marché aux bestiaux car la CUA a projeté de faire poser tout un pan de toiture en photovoltaïque et Les pigeons sont une gêne. Le prix à déboursé est d'un peu plus 3.000€. En 3 semaines aucun pigeon n'a été capturé. C'est un interpellant ».*

Francis DALONGEVILLE précise que *« la personne qui nous l'a proposé, le souhaitait avant la remise en état du clocher lequel sera refait semaine 51. ».*

Paul MERCIER ajoute : *« la Sté en question s'engage à un résultat de bonne fin... »*

Francis DALONGEVILLE reprend :

- *« Avec malheureusement tous les décès, il faut savoir que notre Columbarium arrive à saturation. Il va falloir songer à en faire construire un second mais différent dans sa forme.
De même que la construction d'un ossuaire aux normes est à envisager et ainsi pouvoir appliquer la récupération des terrains des caveaux abandonnés*
- *Enfin, Christian CAPPON nous avait sollicité pour le chauffage dans la salle de catéchisme à l'Eglise.».*

Monsieur le Maire répond sur ce dernier point : *« Il faut savoir qu'il y a du chauffage gaz et du chauffage électrique. Le gaz est payé par l'évêché et l'électricité par la Commune. Nous savons que les chauffages sont tels qu'ils sont ; j'essaie aussi de me référer à la Loi de décembre 1905, le plus simple et le plus clair serait que la Commune installe des chauffages électriques pour que l'on soit en Investissements sur des bâtiments communaux et qu'en fonctionnement nous restions en communal. Il n'y aurait ainsi plus aucun souci, les activités culturelles se feront dans un lieu affecté à cet effet et la Loi de 1905 sera respectée. »*

Francis DALONGEVILLE demande *« le nombre d'inscrits au Cyber-Centre ? »*

Monsieur le Maire répond *« Plus que l'an dernier mais le nombre exact je ne le connais pas. Mais nous pourrons te le donner sans problème ».*

Monsieur le Maire a aussi un point à présenter qui est arrivé aujourd'hui : « *Il s'agit d'une demande l'Ecole. Jusqu'à présent nous n'avons aucune demande de déplacements de classes en classe de neige ou en classe-verte, et en Conseil d'école, le sujet n'a pas été abordé.*

Or nous avons reçu ce jour une demande de la Directrice qui nous informe que l'enseignante des CM souhaite mettre en place une classe verte du 14 au 18 mai 2018 au VAL JOLY (59).

Il nous est demandé quelle serait l'aide apportée par la Commune dans le cadre de ce projet.

Ce projet mis en place en 2018, devrait être reconduit normalement et en toute logique tous les deux ans.

Le séjour souhaité serait donc de 4 jours avec logement et restauration sur un thème plutôt sportif (voile, équitation, VTT, accro-branches, orientation, mais aussi ornithologie...) pour 20 élèves, le coût serait de 5.035€ auquel il faut ajouter 1.100€ de transport.

Donc un total de 6.135 € (306,75€/enfant)

L'APE participerait à hauteur de 1.250€, la coopérative participerait aussi, et bien entendu les parents. »

Henri MACE intervient et demande « *s'il y a eu des demandes de subventions car la Région peut mettre. Il est toujours intéressant d'obtenir des subsides extérieurs* »

Monsieur le Maire est étonné quant à la Région et demande « *à quel titre ? Avec quelle compétence ?* »

Jean-Marie ZIEBA ajoute « *que l'on ne peut pas faire moins que l'APE, soit 1.250 €* ».

Henri MACE précise « *que si la Région intervient dans le cadre culturel ou dans le cadre de la jeunesse, elle prend un tarif forfaitaire de 50€ par enfant et par jour. Et dans notre cas, son intervention ne resterait pas neutre.*

Si la Région pouvait intervenir à hauteur de 20% de la facture, il serait demandé à la Commune d'intervenir à la même hauteur ; de plus, 20% représente 60€/enfant et par jour, nous sommes donc cohérents.»

Monsieur le Maire interroge : « *Henri, tu me refaire ton explication mathématique quant aux 60€/enfant/jour ?* »

Henri MACE répond : « *Je considère 20% des 6.000€ d'engagement ce qui fait 1200€ que je divise par 20 enfants donc 60€/enfant. Et c'est cela qui est intéressant à regarder.* »

Monsieur le Maire rappelle « *qu'il faut, ensuite, prendre en considération le fait que les demandes doivent être faites pour autorisation auprès de l'Inspection Académique dont les délais de réponse vont de deux à quatre mois, ce budget doit être bouclé largement avant les vacances de Noël.*

Nous ne pouvons pas donner une réponse aujourd'hui, mais nous devons nous positionner rapidement. »

Denis VIGNERON intervient et précise que « *selon lui, les interventions de la Région se font dans le cadre de la politique de la ville et vont surtout en direction des secteurs défavorisés* ».

Henri MACE rappelle « *je vous ai donné un mode de réflexion pour avancer sur ce dossier* »

Paul MERCIER demande « *les 20 enfants qui partiraient, correspondent à l'effectif total de la classe ?* »

Monsieur le Maire répond : « *il suffit qu'une seule famille refuse pour qu'aucun élève ne parte. Il est strictement interdit de laisser un enfant, on est sur du temps scolaire.*

« *Que le choix de la famille soit personnel, financier, religieux ou autre, c'est un critère général d'annulation de la sortie. C'est tout le monde ou personne.*»

Henri MACE intervient : « *Nous ne pouvons pas laisser l'école dans l'attente, nous sommes tous réunis nous pouvons en discuter et décider.* »

Monsieur le Maire répond « *qu'il a rencontré Madame LUPINE et lui a précisé que si la Commune donne sur quelque chose elle ne pourra plus donner sur autre chose* ».

Henri MACE confirme : « *Avec les futures contraintes budgétaires qui s'annoncent toute dépense exceptionnelle devra se faire sur des arbitrages avec d'autres dépenses. C'est indéniable, désormais, nous allons devoir raisonner en arbitrages, c'est mathématique.* »

Monsieur le Maire précise « *que c'est d'autant plus vrai, car il n'est plus possible d'augmenter les impôts. Nous pouvons en effet, partir sur une étude d'intervention à hauteur de 20% soit entre 1.200 ou 1.250€ comme l'APE.* ».

Jean-Marie ZIEBA précise que « *ce point particulier doit faire l'objet d'une Délibération inscrite à l'ordre du jour, et ce n'est pas le cas.* »

Monsieur le Maire confirme.

Jean-Marie ZIEBA intervient pour donner une explication sur un point qui avait été soulevé en avril par Monsieur BOURDREL : « *Alain BOURDREL était intervenu pour avancer que les fermages n'étaient toujours pas faits en avril 2017.*

« *En juin Monsieur BOURDREL n'a pas assisté au Conseil et aujourd'hui non plus et c'est dommage, nous n'allons pas garder sa réponse trop longtemps.*

« *J'ai l'imprimé de la Trésorerie sous les yeux : non seulement les fermages étaient faits mais en plus ils étaient réglés depuis le 14.02.2017 par les quatre exploitants concernés à savoir : MM Sébastien PAUWELS, José PARENT, Jean-Marie HOYEZ et Guy LEFEBVRE.*

« *La réponse est donc donnée.*»

Denis VIGNERON demande la parole : « *Comme nous parlions de l'école, je voulais ajouter que le Gouvernement a donné la possibilité aux Communes de revenir à la semaine des 4 jours.*

C'est une nouvelle organisation du temps scolaire. Lors du dernier Conseil d'Ecole qui s'est déroulé le 09 octobre dernier, il a été décidé de lancer une consultation auprès des parents afin de mieux cerner les demandes ou les attentes.

Cette semaine, je préparerai un questionnaire qui a déjà été travaillé en Commission. Il sera distribué rapidement. Le prochain Conseil d'Ecole prévu en février pourra alors statuer. ».

Monsieur le Maire donne la parole à Jean-Marie ZIEBA.

Jean-Marie ZIEBA « *Nous allons rester sur le thème de l'école et plus particulièrement les TAP.*

Je souhaite répondre à certaines interrogations de parents qui demandent régulièrement : que font nos enfants en TAP ?

Tout d'abord Marie GRAVELEINE apporte aux enfants les bases d'une langue étrangère en l'occurrence l'espagnol. Ce qui est ouverture sur le monde et ouverture d'esprit... »

Denis VIGNERON précise « *D'autant que l'espagnol est la 3^{ème} langue la plus parlée au monde, ce n'est pas rien ! »*

Jean-Marie ZIEBA confirme et reprend : « *Ensuite, William BUCHER ne leur enseigne pas que le sport. Comme il est un passionné de l'informatique et de la vidéo, il a réussi à y intéresser les enfants. Et comme moi, vous savez pertinemment qu'un enfant qui ne veut pas, ne le fera pas ou le fera mal.*

Je tiens à terminer ce Conseil sur une touche joyeuse en vous passant une petite vidéo de 4mn que les enfants ont créé en étant les principaux participants. Nous les en félicitons. Cela concerne une période qui est presque d'actualité car il s'agit de Noël, mais là... 2016. »

Projection de la vidéo : « NOEL ANNULE »

Applaudissement des membres du Conseil et des habitants présents dans la salle.

21 .Questions diverses : NEANT

L'ordre du jour étant épuisé,

Monsieur le Maire passe à la clôture de la séance.

Levée de séance à 22 h 18

Fait à WAILLY le 20 novembre 2017

Mickael AUDEGOND
Maire

SIGNATURES des membres du Conseil Municipal ayant participé à ce Conseil.

Mme NOURRY

Mme DELATTRE

Mme LEFEBVRE

Mme SAVARY

Mme DALONGEVILLE

Mme BRENNEVAL

Mme BLONDEL

M. ZIEBA

M. DALONGEVILLE

M. MERCIER

M. MACE

M. VIGNERON

M. BOURDREL

M. HERMANT